

Une avancée dans  
le regard à l'autre  
et dans le discours  
de l'accès à la  
créativité. Recon-  
naître la personne  
en situation de  
handicap comme  
un individu ca-  
pable d'une uni-  
versalité créatrice.  
Cela ne consiste  
évidemment pas  
à dire que tout le  
monde pourrait  
être artiste, mais  
que cette capacité  
n'est pas présente  
que chez le public  
dit normal.

# Et pourquoi pas un statut d'artiste pour des personnes handicapées

**Victoria Tielemans**

Dans le cadre ou hors du cadre de sa formation d'assistante sociale, Victoria questionne le rapport aux activités créatives que l'on propose aux personnes handicapées. Tous ces projets, qu'elle en ait été observatrice ou participante, l'ont transformée. Ils lui ont apporté, à chaque fois, quelque chose de nouveau. Ils l'ont rendue plus ouverte à l'autre, à la différence, à la compréhension du monde et à l'écoute de son voisin. Et ils l'ont renforcée dans sa conviction de la pertinence de pratiques artistiques au bénéfice de la rencontre de l'autre. À partir de son travail de fin d'études, Victoria propose, au travers du texte qui suit, un véritable plaidoyer pour un accès possible au statut d'artiste pour des personnes handicapées.

## **Reconnaissance artistique et accès à la culture**

«Adoptée le 13 décembre 2006, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) propose une nouvelle approche du handicap: il s'agit d'une avancée majeure pour la promotion des Droits de l'Homme et de l'égalité de traitement dans le monde.

Le CNUDPH exige des Gouvernements des pays signataires qu'ils défendent les droits des personnes en situation de handicap, les protègent de la discrimination et qu'ils promeuvent leur intégration dans la société»<sup>(1)</sup>.

La préoccupation de la personne en situation de handicap, en tant que personne à part entière, est récente dans notre histoire et il reste aujourd'hui encore beaucoup à faire. Le regard de la société ne cesse donc d'évoluer;

les textes de loi et propositions également. Dans le rapport de la personne handicapée à la société, l'art trouve une place intéressante. Mais pas n'importe laquelle: «L'avenir qui se dessine n'est désormais plus vers la promotion des arts pour les personnes en situation de handicap mais plutôt du côté du développement de pratiques artistiques en direction de tous publics et de la possibilité de chacun de trouver des moyens d'expressions avec lequel il se sent à l'aise»<sup>(2)</sup>, où il peut traduire ses émotions, son regard sur les êtres et les choses. Il est indispensable, aujourd'hui, de proposer un travail de développement personnel dans sa dimension véritablement artistique.

Pour beaucoup d'acteurs du monde concerné, le temps est désormais révolu de présenter ces œuvres à travers le filtre du handicap. Les considérations sociales, socioculturelles ou médicales sont mises à l'écart, au profit de discours purement artistiques sur l'œuvre. Et il était temps!

La Belgique est pionnière dans le domaine et cette dimension sera d'ailleurs largement revendiquée par les membres du Créham décrétant l'accès à la créativité comme un droit à part entière.

Le changement d'attitude consiste à reconnaître la personne en situation de handicap comme un individu capable d'une universalité créatrice qui ne consiste évidemment pas à dire que tout le monde pourrait être artiste, mais que cette capacité n'est pas présente que chez le public dit *normal*<sup>(3)</sup>. Une avancée dans le regard à l'autre et dans le discours de l'accès à la créativité.

### **Reconnaître l'art différent pour reconnaître l'artiste?**

Bien que l'*outsider*<sup>(4)</sup> soit en pleine expansion, l'un des défis majeurs consiste à reconnaître l'art de ces personnes d'abord pour sa valeur artistique<sup>(5)</sup>. Il s'agit d'un art qui a sa place aux côtés de l'art le plus contemporain. Cette revendication d'une reconnaissance officielle de la place de l'œuvre des artistes en situation de handicap dans l'art, s'oppose à une approche qui consiste à considérer l'œuvre uniquement à travers le filtre du handicap.

La reconnaissance de la qualité de l'artiste passe par la reconnaissance aujourd'hui de l'originalité et de l'individualité.

«Basée sur cette Stratégie plus générale, La "Stratégie Européenne 2010-2020" en faveur des personnes handicapées vise à améliorer leur inclusion sociale,

leur bien-être, et le plein exercice de leurs droits. Elle apporte une action complémentaire au niveau Européen et national»<sup>(6)</sup>.

### **Enjeux de société: accès à la reconnaissance artistique.**

Améliorer l'accès aux lieux culturels, assurer l'éducation artistique pendant tout le processus de formation continue, professionnaliser les ateliers artistiques, reconnaître le talent et les droits des artistes en situation de handicap sont les défis d'aujourd'hui et de demain dans l'accès à la reconnaissance artistique des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

### **La question se situe au niveau du comment?**

Différents défis ont été relevés dans le cadre du projet *Art for All*<sup>(7)</sup> (Art pour tous), concernant l'accès des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique à l'éducation artistique et au marché de l'art et de la culture: et notamment, le défi d'améliorer l'accessibilité aux lieux culturels, c'est-à-dire, la possibilité pour ce public d'aller à la rencontre de l'art via des expositions et autres représentations artistiques, via des activités et ateliers permettant une interaction avec le public et de pouvoir avoir accès à une information adéquate<sup>(8)</sup>.

Ce défi met en avant la question de l'égalité d'accessibilité. Mais qu'en est-il de l'égalité même de l'acte de création? Il faut en effet commencer par répondre à la question de l'égalité dans l'accessibilité mais également questionner la possibilité de développer ses compétences artistiques.

Si créer est une des fonctions de base de l'humain, la question de lui laisser ou de ne pas lui laisser la possibilité d'accès à cet acte primaire ne devrait même pas se poser mais plutôt sonner comme une évidence. Il faut que la société se rappelle de la place de l'art et de son importance et donc de son accès pour tous: l'importance de l'art, pas seulement dans les musées ou dans l'enseignement général. Un art mis au centre et au service de la société. Qui se doit d'être accessible, enseigné et promu dès le plus jeune âge et tout au long des processus de formation, et sans lecture biaisée par projection d'idées préconçues.

En tant que travailleur social, on se doit d'être attentif à ce droit pour les publics fragilisés. Aucune étiquette ne devrait empêcher la naissance d'une

œuvre ou d'un artiste. Il faut se rappeler que l'art est le fondement de notre civilisation.

Ce n'est donc pas l'étiquette qui doit définir l'œuvre mais bien l'œuvre qui doit parler d'elle-même. Il est ensuite de la singularité de tout un chacun de se laisser sublimer par l'œuvre ou de se détourner de celle-ci.

Si comme le disait André Malraux «l'art est le plus court chemin de l'homme à l'homme»,<sup>(9)</sup> il doit déjà commencer par être accessible.

L'éducation artistique tout au long du processus de formation est un second défi: Il s'agit de garantir l'accès des personnes en situation de handicap à l'éducation artistique.

L'importance de l'éducation artistique et culturelle est en général acceptée par tous. Et pourtant, les enfants et adolescents en situation de handicap mental et/ou psychique sont encore souvent exclus de l'enseignement général. Les écoles spécialisées donnent rarement une éducation artistique et elles ont été exclues des dernières réformes relatives à l'inclusion et au développement de l'éducation artistique à l'école. Rendre plus accessible l'enseignement supérieur artistique, par exemple en adaptant les programmes est également un défi, à la fois d'inclusion, mais également de productions artistiques tout autant interpellantes que de qualité<sup>(10)</sup>.

L'art est un moyen de déposer ce que chacun vit à l'intérieur de soi. C'est un magnifique moyen d'expression qui ne devrait jamais être considéré comme moins important qu'une autre matière à enseigner. Mieux encore, il devrait être accessible à toute personne désirant mettre au travail ces capacités créatives. Donner la possibilité de toucher à tout ce qui nous entoure, permet à l'individu de réellement s'épanouir et de trouver qui il est, afin d'entrer pleinement en tant que citoyen dans la société et de savoir ce qu'il veut y apporter.

Ne pas offrir la possibilité de recevoir un enseignement sur l'art, c'est déjà sortir toute une partie de la population du circuit avant même que celle-ci n'ait eu sa chance. Agir de cette façon, c'est déshumaniser la société car l'activité créative est à la base de l'homme. C'est sans doute aussi ranger au placard de futurs artistes, peut-être de nouveaux Van Gogh ou De Vinci avant même de leur donner un accès à l'acte de créer.

Que cela concerne l'accessibilité aux lieux culturels ou à l'éducation artistique pour tous, envisager des outils technologiques et des dispositifs d'accompagnement permettant aux personnes en situation de handicap mental d'être intégrées dans des établissements généraux, conduiraient progressivement à une société réellement inclusive. L'éducation est à la base de l'inclusion. La technologie avance et se doit d'être accessible à tous. Les technologies de l'information et de l'expression favorisent la communication pour les personnes en situation de handicap. Elles ont donc un potentiel concernant l'expression artistique, et il existe par exemple, de réelles productions artistiques à partir de tablettes tactiles. Nous vivons dans une société connectée. Ces avancées sont de véritables soutiens à l'accès à l'art, à la culture et à l'information et poussent les personnes en situation de handicap à être plus autonomes.

Si l'éducation est à la base de l'inclusion, que penser de l'enseignement général où les enfants ne côtoient jamais la différence? Comment demander aux personnes adultes d'accepter l'autre dans sa singularité, si l'enfant n'est quasiment jamais en contact avec la personne porteuse d'une différence? Et comment demander aux élites créatrices d'accepter un art particulier s'ils n'en comprennent pas les codes? Comment oser affirmer qu'une œuvre plait si la difficulté réside dans la peur que peut générer le handicap de l'artiste? Le premier vrai défi de la société est de rendre le handicap normal, comme une différence avec laquelle nous pourrions coexister tous les jours à toutes les étapes de notre développement.

Promouvoir l'égalité dans l'acte de création, passe aussi par le défi de professionnaliser les ateliers artistiques. En effet, «Une manière d'acquérir une éducation artistique consiste à participer à des ateliers artistiques, qui permettent de pratiquer et de développer des compétences artistiques. Néanmoins, ces ateliers doivent tenir compte des besoins particuliers des personnes en situation de handicap. Pour cela, ils doivent être facilités par des professionnels capables de maîtriser à la fois des compétences artistiques techniques et des compétences sociales. (Or), les ateliers artistiques sont encore mélangés à ceux de l'art-thérapie et animés par des professionnels issus du secteur médicosocial, manquant souvent de formation artistique»<sup>(11)</sup>. Pourtant, les ateliers artistiques et les ateliers d'art-thérapie n'ont pas les mêmes objectifs.

Il s'agira fondamentalement de professionnaliser les ateliers artistiques. Professionnaliser les ateliers artistiques ouverts aux personnes handicapées, c'est leur permettre d'acquérir une éducation artistique afin qu'ils puissent pratiquer et développer des compétences, et ne pas laisser dormir un talent de par la seule barrière du handicap. C'est développer des ateliers qui tiennent compte des besoins de chacun, sans attente de résultats spécifiques, mais avec un investissement important dans le soutien et dans l'accompagnement qui viseraient le développement des potentialités singulières de chacun.

L'art ne doit pas être le privilège d'élites mais un privilège du peuple, et particulièrement des publics fragilisés. Des ateliers artistiques doivent être accessibles à proximité, financièrement et globalement pour toute personne désirent apprendre, développer ou soutenir ses compétences. Il est vite tentant de baisser les bras pour des passions quand la société dit qu'il n'y a pas les prérequis.

Il serait même encore plus intéressant d'offrir la possibilité aux personnes passionnées de lancer des projets porteurs de sens afin de favoriser le lien social entre les personnes d'une institution, d'un collectif, d'un village. Soutenir les projets citoyens, c'est prouver aux personnes qu'elles sont actrices de leur quotidien et qu'elles ne sont pas seules. C'est générer un élan créateur favorisant la rencontre, la solidarité et la baisse des préjugés.

Un des derniers défis de demain, aussi important et laborieux que la professionnalisation des ateliers artistiques passe par la reconnaissance du talent et des droits des artistes en situation de handicap.

«Il est important de définir l'artiste, non par son handicap, mais par son talent artistique. L'art brut a permis de faire reconnaître le potentiel artistique de personnes en situation de handicap, mais il tend à les stigmatiser... La sensibilisation à cet égard a été accrue et plusieurs pays affirment aujourd'hui que l'image des artistes en situation de handicap a changé au cours des dix dernières années et évolué vers plus d'égalité»<sup>(12)</sup>.

«Cependant, l'exposition de travaux d'artistes en situation de handicap mental doit encore être soutenue et les droits d'auteurs de ces artistes doivent être protégés afin de prévenir les abus. Il faut savoir qu'un artiste qui crée une œuvre dans le cadre d'un atelier proposé par une institution médicosociale

ou d'aide sociale tend à être considéré selon son statut vis-à-vis de l'institution comme usager ou patient et non en tant qu'artiste. L'institution invalide parfois la propriété des œuvres créées pendant les ateliers et nie les droits d'auteur. La complexité des procédures administratives pour la reconnaissance de la propriété intellectuelle représente également un défi pour les artistes en situation de handicap»<sup>(13)</sup>.

### Comment dans le travail social, peut-on accompagner la personne en situation de handicap dans la reconnaissance à travers l'art?

#### Piste 1 : Travailler le social

Accompagner l'autre dans sa singularité, rechercher l'égalité en droit et ce jusque dans l'acte de création, c'est peut-être, dans un premier temps, jongler avec les missions du travailleur social. Connaître également les déclarations et conventions internationales, les documents officiels de nos institutions, constituent un premier outil puissant, un socle solide permettant de justifier et d'appuyer les actions.

Le travail social «assure la promotion du changement social, la résolution des problèmes sociaux dans le contexte des relations humaines, l'autonomisation et la libération des personnes pour l'amélioration de leur bien-être... en respectant le droit à l'autodétermination c'est-à-dire, en respectant et en promouvant le droit des personnes à faire leurs propres choix et à prendre leurs décisions... en promouvant le droit à la participation», (en) «traite chaque personne dans sa globalité»...et en «identifiant et en développant les forces, en se concentrant sur les compétences de tout individu, groupe et communauté et promouvant ainsi leur autonomisation» Les travailleurs sociaux ont la responsabilité de promouvoir la justice sociale par apport à la société en «contestant la discrimination négative, en reconnaissant la diversité, en distribuant les ressources de façon équitable, en contestant les règles et pratiques injustes et en travaillant dans un esprit de solidarité»<sup>(14)</sup>.

Les missions du travailleur social sont un premier outil d'équilibre social mais aussi de lutte pour l'accès à la reconnaissance et à l'émancipation artistique. On dit que la société devient de plus en plus inclusive, mais force est de constater, que l'accès à l'art et à la culture n'est pas permis pour tous et qu'il reste dès lors encore beaucoup à faire. Il y a donc un problème de justice sociale, une discrimination négative en ce qui concerne l'accès à l'art. Aux

travailleurs sociaux de reconnaître la diversité du secteur dans lequel ils sont amenés à travailler; du public avec lequel ils vont pouvoir créer, des liens et des ressources dont ils disposent dans ce secteur c'est-à-dire dans leur institution, leur association... afin de rechercher un équilibre et de contester les pratiques si celles-ci semblent injustes afin de travailler à une société plus égale en droit.

### **Piste 2 : Partager son expérience professionnelle**

Qui dit travailler son regard critique pour une société plus juste, dit déposer son expérience personnelle afin de mettre au travail ses acquis et ses apprentissages pour devenir acteur du changement social.

Lors de ma formation d'assistante sociale, j'ai eu l'occasion de pouvoir voir, travailler ou donner de mon temps à l'une ou l'autre structure dans le domaine du handicap. Je peux enfin aujourd'hui, mettre en lien mon expérience personnelle et professionnelle avec la question de l'art.

Il faut sans doute s'étonner des ateliers artistiques (ou plutôt occupationnels) où l'action et le résultat priment sur la créativité et l'essai. Questionner les œuvres mises au placard parce qu'elles ne correspondent pas au goût de l'animateur-trice. Interroger les pincesaux pris des mains pour montrer ce que c'est que de bien faire et parfois regretter l'œuvre elle-même, faite finalement du point de vue du professionnel.

Des ateliers à l'allure de copies pâles, des dessins mécaniques et minutés, des commandes des directions en vue d'embellir les prochaines portes ouvertes, souvent sans l'accord de la personne ayant réalisé l'œuvre. Et même quelques résidents qui répondent au plus vite à une demande afin d'avoir la paix. Ces lieux ont fait naître en moi des observations, du recul, des critiques et m'ont aidée à développer une croyance en la recherche de la singularité et de la potentialité de tout un chacun.

Que dire de ces endroits particuliers qui prônent l'égalité et qui, s'attardant sur les actions des personnes en situation de handicap mental, se détournent des potentialités des personnes dites valides (qui participent aussi aux projets). Valoriser les compétences de la personne handicapée, c'est une prémisse de l'inclusion. Mais sacraliser l'un au détriment de l'autre est un premier piège à éviter.

### **Piste 3 : Oser porter un projet, puis analyser.**

J'ai fait l'expérience de monter un projet artistique mélangeant des personnes dites valides et des personnes en situation de handicap mental dans le but de favoriser la rencontre, l'inclusion, l'art et la recherche d'épanouissement/ de valorisation en groupe. Une résidence d'un week-end qui proposait la mise au travail de différentes formes d'art capables de porter une parole, la mixité, le projet solidaire.

Des partenariats se sont mis en place avec des structures, des artistes qui se sont laissés tenter par le projet. Le conte, la danse Burundaise, le djembé et la peinture en binôme sur Plexiglass, permettant d'aller à la rencontre de divers talents en laissant tomber les barrières du handicap, le regard des uns valorisant les autres par les découvertes.

Les difficultés rencontrées lors de la réalisation du projet sont des pistes de réflexion: je relève les difficultés à la mise en place (l'investissement, la recherche de matériaux, de locaux, les partenariats), à ne pas être pris au sérieux par des collègues ou des artistes pour réussir à lancer un tel projet. Il faut d'abord y croire soi-même et être prêt à y consacrer plus de temps que nécessaire. Il faut convaincre ses collègues, s'obstiner. Savoir ce que l'on souhaite défendre ou apporter par le projet, se laisser porter par ses convictions. Mais aussi savoir lorsqu'il faut lâcher ou ajuster l'ambition...

Il faut rester vigilant, tenir compte des besoins des publics avec lesquels on travaille. Faire des faiblesses de certaines personnes, des richesses venant se rajouter au projet. Ne pas avoir peur d'adapter certaines activités. Le choix des ateliers s'est fait selon les capacités des personnes. La lenteur motrice constatée chez certaines personnes en situation de handicap est par exemple un avantage en termes d'art. La peinture sur Plexiglass permet de constater combien cette particularité est devenue avantage lors de l'atelier: Les personnes y étaient appliquées, patientes, rigoureuses et soignées. Je relève le statut précaire des artistes en Belgique et la réalité de terrain (disponibilité de budgets, cadre institutionnel des asbl) qui complexifient la mise en place de ce type de projets artistiques, et obligent à sans cesse chercher, à élargir le réseau d'artistes.

Je relève aussi l'importance de développer d'autres activités qui favorisent la cohésion des groupes.

Ce projet de résidence artistique avait une véritable raison d'exister: Il s'agissait d'une bulle où l'imaginaire côtoyait l'expression du soi intérieur: Lorsqu'on utilise l'art et qu'on l'expose, le diffuse, ou que l'on y invite des personnes qui ne connaissent pas les techniques, il en résulte une véritable reconnaissance. Il permet la rencontre, le partage. C'est un média où les barrières tombent, où les préjugés, les maladies, le handicap, les souffrances s'amenuisent.

C'est un très bel outil pour le travail social. Il interpelle l'autre participant et parfois même plus le citoyen et le politique.

Permettre d'acquérir une éducation artistique en participant à des ateliers, c'est ce que j'ai eu envie de mettre en avant lors de l'expérience de la résidence que j'ai organisée. Mettre les participants au travail dans quatre formes d'art pour faire naître une passion ou au moins de nouvelles connaissances et apprentissages sur des outils que tous n'avaient peut-être pas encore eu l'occasion de tester: J'ai voulu montrer ainsi que tous peuvent être doués dans l'action créatrice car l'art est vaste et porteur de changement. J'ai la conviction que l'art est capable de faire passer des messages forts qui ne passeraient pas autrement. L'art sublime, choque, émeut, dégoûte mais l'art ne laisse jamais indifférent.

#### **Piste 4: Accompagner la personne vers la reconnaissance**

L'art peut être utilisé pour amener à une véritable reconnaissance sociale. Il peut cependant arriver que cet outil ne soit pas manipulé consciemment et qu'il amène des dérives qui mettent à mal l'égalité et la justice sociale. Il semble important d'utiliser l'art de manière respectueuse de l'autre dans une visée émancipatrice.

L'expression artistique contribue à l'épanouissement si la priorité est laissée à l'imagination et à la sensibilité artistique. L'expression artistique des personnes en situation de handicap mental ne répond pas toujours aux normes ordinaires en termes de création. Ouvrir la création aux personnes en situation de handicap mental, c'est créer un environnement propice à la créativité. L'art de ces personnes ne répondant pas toujours aux normes et donc aux attentes du public, il faut, en tant que professionnels, garder cet esprit ouvert et laisser la priorité à l'expression de la créativité. «Si on ne respecte pas cette différence à la norme esthétique, nous risquons de tomber dans des attitudes qui ne respectent pas l'autre, de rester dans l'assistance plutôt que

dans l'accompagnement. Un des risques de l'assistance est de laisser l'autre dans une forme de dépendance. Une œuvre doit rester un acte personnel où il peut y avoir une forme d'accompagnement, de soutien à la réalisation mais jamais d'assistance»<sup>(15)</sup>. Les risques sont alors de penser que certains plus que d'autres savent ce qui est beau, bien, correct et esthétique. Et même, de faire *à la place de*. C'est la caricature réelle du professionnel qui prend en main le pinceau de la personne en situation de handicap pour lui indiquer comment il faut faire pour réaliser un *beau dessin*. Et que dire du risque de l'infantilisation. De nombreuses institutions de travail social ou éducatives, supervisent des ateliers de dessin, de peinture dont la finalité est d'occuper. Les périodes de fêtes sont les moments où l'on occupe la population en institution par des activités infantiles (colorier des Saint-Nicolas ou des sapins en vue de décorer les murs d'un local). Comment revendiquer un statut d'artiste si l'on est considéré comme dépendant et n'ayant pas les capacités intellectuelles à la création individuelle? Il faut s'ouvrir au monde de l'art et non au monde des idées préconçues.

Par ailleurs, n'est-il pas paradoxal d'obliger l'autre à créer si on considère que l'acte de création est personnel et intuitif?

La question de l'exposition mérite également d'être posée. Parfois des lieux obligent ou ne demandent pas l'avis des personnes pour exposer leurs œuvres, leurs dessins à l'occasion de portes ouvertes ou de vernissages. Ce qui valorise le lieu et les pratiques professionnelles en affichant ainsi sans parfois d'autorisation, des créations volées pour des journées portes ouvertes<sup>(16)</sup>. Prendre l'œuvre de quelqu'un d'autre pour son intérêt personnel ou pour l'intérêt institutionnel, vient encore une fois montrer la difficulté du droit à la propriété de sa création pour la personne en situation de handicap.

De même, peut être questionné, le niveau d'accord d'une personne en situation de handicap mental d'exposer, parfois dans l'ignorance et/ou la vulnérabilité. Pourrait-elle anticiper les retombées que peuvent inclure pour elle-même l'acte d'exposer? Pourrait-elle envisager la possibilité d'effets négatifs?

Certaines personnes profitent de la méconnaissance du marché de l'art pour vendre des œuvres et ainsi faire de la plus-value: La grosse difficulté est ici le cadre législatif belge qui n'accorde pas de statut d'artiste à une personne en

situation de handicap et donc parallèlement, pas de droit de protection pour ces personnes et sur le droit à la propriété d'auteur.

«De la non protection des œuvres des personnes en situation de handicap, à l'appropriation par des institutions qui devraient avoir un rôle cadrant et rassurant pour la personne»<sup>(17)</sup>, il faut revenir à la question posée plus haut : Qu'en est-il du choix même de la volonté ou non d'exposer ? Créer est déjà en soi un acte personnel. La créativité vient de soi et le choix d'exposer est intimement personnel. Ne doit-on pas respecter le souhait de l'auteur ?

A contrario, si une œuvre ne nous plaît pas, nous ne devons pas avoir d'attitude de rejet. L'art est subjectif et la sublimation d'autant plus. Même les plus grands artistes ont eu des périodes totalement différentes sur le plan artistique. Et même si j'aime beaucoup Magritte, il y a une période de style que je n'apprécie pas dans son éventail de création. Evitons donc d'imposer des normes esthétiques et de dévaloriser les personnes ayant l'envie de se lancer dans des créations artistiques.

Pour étonnant que cela puisse paraître, c'est dans le même ordre d'idée qu'on peut parler de la dérive de la sacralisation, et notamment de la manière dont certains professionnels s'émerveillent devant toutes créations, attitudes et paroles de la personne du fait de son étiquette *handicap*. Dire à une personne en situation de handicap que son dessin est beau simplement à travers le filtre de son étiquette, ne revient pas à voir les potentialités d'une personne à part entière. Je parle ici évidemment d'un contexte particulier. A partir de là, il semble logique de constater que ce genre d'attitude n'est pas plus favorable au monde de l'art. Il est d'autant plus porteur de voir l'art de façon individualisée, neutre et critique. Mais alors, vers où aller ? L'art est-il au service de l'inclusion ou de la stigmatisation ?

### L'art un bon levier d'inclusion ?

On pourrait déduire de ce qui précède que l'art est vraiment un outil de l'inclusion sociale. L'art contribue à l'évolution de l'estime de soi et de la reconnaissance par les autres si bien sûr, cette dernière n'est pas de l'attitude condescendante, voire du mépris. D'où les vigilances au niveau des ateliers artistiques, de la rencontre avec le public et du point de vue légal et institutionnel.

L'art brut a rejoint progressivement l'art contemporain. L'art dans sa fonction de provoquer, d'interpeller et de sublimer l'artiste et le spectateur<sup>(18)</sup>. L'art, quel que soit le qualificatif qu'on lui accole, pris en compte comme voyage intérieur, comme recherches d'expériences et de hasards.

Cependant, même si l'art brut a trouvé sa place sur le marché de l'art, il faut être prudent quant à la vulnérabilité et le manque d'autonomie des personnes en situation de handicap mental. «Le défi des ateliers artistiques est alors de concilier l'expression personnelle prise avec la spécificité expressive des capacités cognitives, corporelles et manuelles des personnes en situation de handicap mental et celui des exigences techniques propres à toute expression artistique. Ce défi à la production artistique de ces ateliers est une des conditions à la reconnaissance sociale et à l'émancipation artistique»<sup>(19)</sup>.

«L'artiste-animateur mènera donc une pédagogie spécifique d'accompagnement, d'autonomisation, et d'expérimentation dans un processus de création collective ou individuelle où il soutient l'approfondissement de l'expression. Mais, même si la réalisation artistique permet le dépassement d'un certain regard réservé à la personne en situation de handicap, elle n'efface pas cette réalité. En ce sens l'acte de reconnaissance en œuvre dans les ateliers est double puisqu'il saisit la personne au-delà de sa particularité et, paradoxalement, en même temps, le vécu singulier de cette même personne»<sup>(20)</sup>.

Alors comment effacer, progressivement cette étiquette sans effacer la réalité ?

L'expression artistique a pour vocation d'être vue, exposée, reconnue en dehors du cercle des familles, des proches et du cadre institutionnel. «La reconnaissance passe également par l'acceptation des canaux de communication qui force les animateurs d'ateliers et les artistes à sortir des lieux de productions artistiques adaptées aux personnes en situation de handicap mental»<sup>(21)</sup>, l'objectif étant l'accès plein et entier aux circuits de diffusion.

L'art contribue vraiment à la construction de l'estime de soi, à la valorisation de ses créations et à la reconnaissance en tant qu'artiste par le public. Il serait logique d'indiquer les noms des artistes sous leurs œuvres ainsi exposées dans des lieux où les œuvres d'autres artistes sont également exposées.



Exposer, se faire reconnaître, avoir une place sur le marché de l'art est pleinement la finalité attendue pour ces artistes en situation de handicap. Reconnaître le talent et les droits des artistes en situation de handicap<sup>(22)</sup>, c'est reconnaître l'art, sans avoir besoin de connaître l'artiste mais simplement de reconnaître une œuvre. C'est voir le potentiel artistique sans le qualificatif du handicap. C'est reconnaître un statut aux artistes en situation de handicap pour garantir les droits et prévenir ainsi les abus. C'est également offrir la possibilité d'une reconnaissance du talent par le public. C'est surtout laisser le choix de vie, le choix de se lancer dans une destinée créatrice. C'est laisser ce choix de créer ou non, d'exposer ou pas et de profiter de ces œuvres et de ces ventes. On ne fera jamais disparaître le handicap. Mais faire disparaître les stigmates d'une société qui ne garantit pas les droits minimaux de chaque individu est encore bien plus complexe.

Et puis, l'art est comme la vérité. Essayer de l'enfermer dans un mouchoir; c'est la laisser ressortir d'une autre manière. Dire à un artiste de ne pas être artiste est sans doute de l'ordre de l'impossible.

## notes

- (1) Art et handicap en Communauté Française de Belgique: bonnes pratiques ,in *Pour La Solidarité*, 2014. Voir page consultée [en ligne](#) le 13 octobre 2020.
- (2) D. Dori, Logiques d'intégration de l'artiste en situation de handicap mental: le cas de la Belgique, in *Journal des anthropologues*, 2010, pp.122-123. Voir page consultée [en ligne](#) le 13 octobre 2020.
- (3) Art, handicap mental, reconnaissance sociale, in *La Revue Nouvelle* n° 3, 2016, pp. 55-62.
- (4) L'Outsider Art est à l'origine une traduction de l'art brut, il désigne aussi les artistes qui produisent en dehors des influences artistiques.
- (5) Art et handicap en Communauté Française de Belgique: Bonnes pratiques, in *Pour La Solidarité*, op.cit.
- (6) Ibidem. Chaque partenaire a mené pendant deux ans des études nationales, diffusé et collecté des questionnaires auprès d'artistes en situation de handicap et de professionnels de médiation artistique et organisé des séminaires nationaux.
- (7) Projet financé par la Commission Européenne reprenant des opinions dont l'objectif est d'arriver à permettre un accès égal à l'éducation artistique et au marché public de l'art et de la culture pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.
- (8) Art et handicap en Communauté Française de Belgique: Bonnes pratiques, in *Pour La Solidarité*, op.cit.
- (9) Ecrivain et homme politique français
- (10) Art et handicap en Communauté Française de Belgique: Bonnes pratiques, in *Pour La Solidarité*, op.cit.
- (11) Idem.
- (12) D. Dori, Logiques d'intégration de l'artiste en situation de handicap mental: le cas de la Belgique, in *Journal des anthropologues*, op.cit..
- (13) Art et handicap en Communauté Française de Belgique: Bonnes pratiques, in *Pour La Solidarité*, op.cit.
- (14) [CVTS en ligne](#)
- (15) C. Delattre, M. Meirieu, Pratiques, partenariats auprès d'enfants et d'adultes en situation d'exclusion, Lyon, in *chronique sociale*, France, 2011.
- (16) DORI D., Logiques d'intégration de l'artiste en situation de handicap mental: le cas de la Belgique, in *Journal des anthropologues*, op.cit.
- (17) idem
- (18) C. Robins, Qu'est-ce que l'art?, 2016 Voir page consultée [en ligne](#).
- (19) C. Delattre, M. Meirieu, Pratiques, partenariats auprès d'enfants et d'adultes en situation d'exclusion, Lyon, in *chronique sociale*, France, 2011.
- (20) Idem
- (21) Art, handicap mental, reconnaissance sociale, in *La Revue Nouvelle*, numéro 3, 2016, pp. 55-62.
- (22) Art et handicap en Communauté Française de Belgique: Bonnes pratiques, in *Pour La Solidarité*, op.cit.

**Cet article en ligne est édité par Travailler le social asbl**

**ont collaboré à cet article**

Victoria Tielemans et Marc Chambeau

**rédaction et administration**

2 rue Tarvisée - 5031 Grand-Leez - Belgique | [travailler-le-social.be](http://travailler-le-social.be)

**éditeur responsable**

Marc Chambeau, Marina Cox, Brigitte Delforge, Nathalie Gérard,  
Bénédicte Legrand, Bénédicte Roy et Dominique Simon

**secrétariat de rédaction**

René Beaulieu, Xavier Briké, Marc Chambeau, Isabelle Lacourt,  
Bénédicte Legrand, Anne Rakovsky

**conception et réalisation graphique**

Marina Cox et Dominique Simon

© Travailler le social asbl, 2020

Reconnaître le talent et les droits des artistes en situation de handicap, c'est reconnaître l'art, sans avoir besoin de connaître l'artiste mais simplement de reconnaître une œuvre. L'art est comme la vérité. Essayer de enfermer dans un mouchoir, c'est à laisser ressortir d'une autre manière. Dire à un artiste de ne pas être artiste est